#### AR PREFECTURE

082-218201127-20170411-CM20170411\_35-DE Regu le 14/04/2017

> DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

# RÉPUBLIQUE FRANCAISE

## COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 11 Avril (11/04/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, Mme Marie-Claude DULAC, Conseillers Municipaux

### **ETAIENT REPRESENTES:**

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), Adjoint,

M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Colette ROLLET), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), Conseillers Municipaux.

#### **ETAIT EXCUSE:**

M. Franck BOUSQUET, Conseiller Municipal.

Monsieur Jean-Luc GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

#### 35 - 11 Avril 2017

« CHASSELAS ET PATRIMOINE : FETONS MOISSAC » - MANIFESTATION 2017 - PARTICIPATION POUR OCCUPATION D'UN STAND

Rapporteur: Mme VALETTE

**Considérant** que la ville de Moissac organise les 16 et 17 septembre la manifestation « Chasselas et Patrimoine en fête : fêtons Moissac ».

**Considérant** qu'il est proposé, pour la mise à disposition de structures de type chapiteaux, la tarification suivante pour le week-end :

## Stand occupé par les sites remarquables du goût

-	demi-pagode 5m/5m (soit 12.5 m2	)	200€
-	pagode 5m/5m entière		300€
_	pagode 3m/3m entière		200€

# AR PREFECTURE

082-218201127-20170411-CM20170411\_35-DE Regu le 14/04/2017

## Stand occupé par les commerces locaux

27	demi-pagode 5m/5m (soit 12.5m2)	120€
F#1 E	pagode 3m/3m	120€
96.5	stand extérieur	50€

**Considérant** que le règlement sera effectué par chèque libellé à l'ordre du trésor public au moment de la réservation et encaissé en septembre 2017.

Le Conseil Communal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE la tarification proposée,

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser le montant de l'ensemble des réservations.

Pour copie conforme

Moissac le 13 avril 2017

Michel HENRYOT

Le Maire,

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :